

CABINET DE BERNARD CLERFAYT
BOURGMESTRE DE SCHAERBEEK

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lors du Conseil du 29 novembre, il a bien entendu été question de la sécurité routière sur le territoire communal suite aux tragiques accidents qui s'y sont déroulés très récemment. Ces deux accidents ont évidemment créé un fort émoi parmi la population et aussi au sein du Conseil.

Avant de répondre aux questions des conseillers (voir ci-dessous), Bernard Clerfayt, le Bourgmestre a révélé que la victime du second accident (Jérusalem) (dont-on ne connaissait pas encore l'évolution de l'état de santé) était heureusement sortie de clinique. Il a également annoncé à l'assemblée que le chauffard qui avait fait un délit de fuite avait été interpellé aujourd'hui. La police a en effet mené une enquête minutieuse, compliquée et qui a utilisé l'ensemble des capacités de notre réseau de caméras pour arrêter le malftrat.

Réponse du Bourgmestre Bernard Clerfayt

Question sur la sécurité routière à Schaerbeek Conseil communal de ce mercredi 29 novembre

La commune de Schaerbeek a déploré deux accidents graves ces dernières semaines dont celui dans lequel est décédée une jeune piétonne à la chaussée d'Haecht.

Désormais, dès qu'un accident se produit et qu'il semble possible d'améliorer la sécurité du lieu, la zone de police travaille à un **rapport d'accidentologie**. Une analyse détaillée de la situation a donc été faite par la police pour la chaussée d'Haecht afin de déterminer les causes exactes de l'accident. Ce rapport a été transmis au parquet.

Sur base du rapport de police et de l'avis du service en charge du développement urbain et de la mobilité, **la commune de Schaerbeek a écrit à la Région** pour lui demander :

1. de renforcer l'éclairage de la chaussée d'Haecht et en priorité aux abords des passages pour piétons ;
2. de placer des radars préventifs et répressifs pour réduire la vitesse à l'endroit de l'accident, mais aussi sur les autres tronçons de la chaussée d'Haecht ;
3. d'évaluer la pertinence de créer un passage pour piétons à hauteur de la rue Vandeweyer (recommandation police).

CONTACTS PRESSE :

Marc WEBER, Chef de Cabinet de Bernard CLERFAYT
02/244.70.23 • 0475/59.70.42 • mweber@schaerbeek.irisnet.be

Isabelle VANHAY, Responsable communication au Cabinet de Bernard CLERFAYT
02/244.71.20 • 0490/49.46.84 • ivanhay@schaerbeek.irisnet.be

En effet, la chaussée d’Haecht étant une voirie régionale, la commune ne peut prendre directement des mesures liées à son aménagement, mais bien transmettre ses recommandations à Bruxelles Mobilité. Ce n’est pas la première fois que des accidents se produisent sur cet axe. Plusieurs courriers avaient d’ailleurs été envoyés à la Région afin de l’alerter de la dangerosité de la situation et de lui demander des actions rapides.

I. Le suivi du dossier au niveau communal

En attendant les conclusions du parquet, **la police a déjà mis en place des mesures** dont :

1. Le placement du TMS du 17 au 24/11/2017 aux abords des lieux de l’accident et en zone 30 afin d’objectiver le problème de vitesse excessive¹.
2. L’analyse du nombre d’accidents sur la chaussée d’Haecht entre les rues du Tilleul et Philomène du 1/01 au 23/11/2017². Il en ressort que les chiffres ne sont pas supérieurs à la moyenne pour ce type d’axe de circulation.
3. Le signalement à la Région de l’absence du panneau annonçant la zone 30 en venant de l’avenue Rogier.
4. La Région a été contactée et a inséré dans son planning la mise en place du Lidar aux abords des lieux de l’accident (opérationnel dans les prochaines semaines).
5. Les contrôles de vitesse vont se multiplier aux heures critiques (23h-5h).
6. Les opérations visibles sur le terrain vont être orientées sur la verbalisation des stationnements dangereux et la conduite dangereuse sur les axes fort fréquentés dont la chaussée d’Haecht.

De plus, les trois groupes de majorité ont décidé de faire déposer un **amendement au budget** : 50.000€ à l’ordinaire et 50.000€ à l’extraordinaire en dotation à la zone de police pour l’équiper en radars répressifs et préventifs. La zone de police viendra avec une proposition complète relative à l’utilisation de ces montants.

En parallèle, la commune de Schaerbeek est également en contact avec l’**Institut Vias** (ex IBSR) afin de pouvoir bénéficier de son expertise en matière de mobilité et sécurité routière. Nous exploitons toutes les pistes possibles pour aboutir à des propositions concrètes et structurelles afin d’améliorer la sécurité routière sur cette voirie.

II. Le plan stratégique de circulation

La police dispose d’un plan stratégique de circulation 2016-2019 afin de contribuer à l’amélioration de la sécurité routière sur le territoire de la zone de police. Ce plan stratégique s’inscrit dans le prolongement du plan national de sécurité et répond aux différents axes y étant fixés en matière de circulation routière.

¹ **47.025 véhicules contrôlés en direction de la place Pogge** : la vitesse respectée par 85% des véhicules est de 38km/h – 284 véhicules circulaient à plus de 60km/h.

25.009 véhicules contrôlés en direction de l’avenue Rogier (sens de l’accident) : la vitesse respectée par 85% des véhicules est de 42km/h – 269 véhicules circulaient à plus de 60km/h.

Les heures où les excès de vitesse sont les plus importants se situent **entre 23h et 05h** (accident à 23h21).

² 118 accidents avec dégâts matériels, 64 accidents avec blessés légers, 1 accident avec accident grave et 1 accident mortel.

CONTACTS PRESSE :

Marc WEBER, Chef de Cabinet de Bernard CLERFAYT
02/244.70.23 • 0475/59.70.42 • mweber@schaerbeek.irisnet.be

Isabelle VANHAY, Responsable communication au Cabinet de Bernard CLERFAYT
02/244.71.20 • 0490/49.46.84 • ivanhay@schaerbeek.irisnet.be

Accidents avec lésions corporelles (2012-2016)

	2012	2013	2014	2015	2016	
Zone Midi	698	629	646	619	666	5eme position
zone BXL-Ouest	508	457	501	482	435	3eme position
Zone BXL-Capitale	1.548	1.427	1.498	1.538	1.647	6eme position
Zone Uccle	281	283	269	300	315	1er position
Zone Monty	353	323	317	370	354	2eme position
Zone BXL-Nord	489	463	481	452	461	4eme position
Total BXL-19	3.877	3.582	3.712	3.761	3.878	

Chiffres relatifs aux contrôles de vitesse – zone Bruxelles Nord (2016 et 2017)

01 janvier au 16 novembre	2017	2016
Radars mobiles		
Nbre d' Ops.	209	196
Nbre d'Ops. Zone 30	91 (44%)	85 (43%)
Nbre véhicules contrôlés	123360	119956
Infractions constatées	7731 (6%)	8070(7%)
Pv rédigés	6708	5995
Caméras fixes		
Nbre véhicules contrôlés	4592351	
Infractions constatées	7254 (0,16%)	
Pv rédigés vitesse	5225	
Pv rédigés pour feu	2010	

Au total, **plus de 4 millions de véhicules ont été contrôlés en 2016** au niveau de leur vitesse (radars fixes et mobiles) sur la zone Bruxelles Nord.

En ce qui concerne les **chiffres de la chaussée d'Haecht** :

- 384 PV SAC ont été dressés entre le 1/01/2015 et le 22/11/2017
- 285 PV ont été dressés pour des infractions au code de la route entre le 1/02/2016 et le 22/11/2017
- 31.866 véhicules ont été contrôlés par radar entre le 1/02/2016 et le 22/11/2017 et 1.225 PV ont été dressés pour excès de vitesse

A noter que les **plaintes de riverains** relatives à la vitesse excessive arrivent à l'administration communale (service de développement urbain & mobilité) et/ou à la police. Ensuite, le but est d'objectiver la demande (contrôles de vitesse antérieurs, etc.) et de la classer selon les critères de priorité. Tous les mois, en GT mobilité, les demandes sont mises en commun et un point de suivi des dossiers est prévu afin d'évaluer qui de la commune ou de la police met des mesures en place (radars mobiles préventifs avec des statistiques). Si les radars préventifs ne sont pas assez dissuasifs et confirment des vitesses trop élevées et récurrentes, il est alors envisagé de placer un radar répressif et/ou de faire des aménagements pour réduire la vitesse (dos d'âne, casse-vitesse, chicanes, etc.).

CONTACTS PRESSE :

Marc WEBER, Chef de Cabinet de Bernard CLERFAYT
02/244.70.23 • 0475/59.70.42 • mweber@schaerbeek.irisnet.be

Isabelle VANHAY, Responsable communication au Cabinet de Bernard CLERFAYT
02/244.71.20 • 0490/49.46.84 • ivanhay@schaerbeek.irisnet.be

III. Une problématique globale

La violence routière est en augmentation partout à Bruxelles, tout comme les plaintes pour excès de vitesse. Ce n'est pas un phénomène propre à Schaerbeek. Il est donc important d'avoir une **approche holistique globale** et une stratégie forte en la matière.

La police n'étant qu'un maillon de la chaîne à mettre en œuvre pour résoudre les problématiques liées à la circulation routière. La sécurité routière nécessite de la prévention, de l'information, de la dissuasion, de la répression et donc des sanctions judiciaires capable de mettre en œuvre la tolérance zéro.

Au niveau répressif, c'est notamment pour cette raison que la zone de police a mis en place un **partenariat entre la zone de police et le Procureur du Roi** section police de Bruxelles. Cela permet, d'une part, aux agents de police de s'adapter aux évolutions législatives et, d'autre part, de faire évoluer les prescrits légaux en fonction de la réalité du terrain. A titre d'exemple, actuellement, les magistrats effectuent des stages en assistant à des opérations policières organisées par notre zone de police en matière de circulation routière.

En parallèle, la Région a annoncé un **grand plan caméra** afin de contrôler la sécurité, les excès de vitesse, etc. Dans ce plan est prévu un centre de traitement administratif des procès-verbaux. Nous attendons donc avec impatience que les caméras soient mises en place et que les dossiers puissent être traités efficacement.

CONTACTS PRESSE :

Marc WEBER, Chef de Cabinet de Bernard CLERFAYT
02/244.70.23 • 0475/59.70.42 • mweber@schaerbeek.irisnet.be

Isabelle VANHAY, Responsable communication au Cabinet de Bernard CLERFAYT
02/244.71.20 • 0490/49.46.84 • ivanhay@schaerbeek.irisnet.be